

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1222

présenté par

Mme Sicard, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Bamana, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinau, Mme Delannoy, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dussausaye, M. Dufosset, M. Dutremble, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, M. Gery, Mme Galzy, M. Giletti, M. Christian Girard, M. Gillet, M. Gonzalez, M. Golliot, Mme Grangier, Mme Florence Goulet, M. Guibert, Mme Griseti, M. Guiniot, M. Guitton, M. Humbert, Mme Hamelet, M. Jacobelli, M. Houssin, M. Jolly, M. Jenft, Mme Joncour, Mme Joubert, Mme Josserand, Mme Lavalette, Mme Laporte, Mme Le Pen, M. Le Bourgeois, Mme Lechon, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Lioret, M. Limongi, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, M. Lottiaux, M. Loubet, Mme Lorho, Mme Marais-Beuil, M. David Magnier, M. Markowsky, M. Marchio, Mme Martinez, M. Patrice Martin, Mme Alexandra Masson, M. Mauvieux, M. Bryan Masson, M. Meurin, M. Monnier, M. Meizonnet, Mme Mélin, M. Muller, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Odoul, M. Perez, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Renault, M. Rancoule, M. Rivière, Mme Rimbart, Mme Robert-Dehault, Mme Roy, Mme Roullaud, M. Sabatou, Mme Sabatini, M. Schreck, M. Salmon, M. Emmanuel Taché, M. Taverne, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Tivoli, M. Tesson, M. Villedieu, M. Tonussi, M. Weber et M. Vos

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	0
Jeunesse et vie associative	0	541 255
Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030	0	0
TOTAUX	0	541 255
SOLDE	-541 255	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à minorer, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, les crédits de l'action 02-Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire, du programme budgétaire 163- jeunesse et vie associative, d'un montant de 541 255 euros. Cette minoration de crédits concerne le financement de l'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP). Ce service, rattaché à la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, consacre plus d'1 million d'euros à la production d'études dans le domaine de l'éducation populaire.

Dans le contexte budgétaire dégradé que nous connaissons et alors que l'État doit rationaliser substantiellement ses dépenses, il apparaît justifié de baisser de plus de 50 % les crédits alloués à l'INJEP, un service dont les missions n'apparaissent pas essentielles.